

N° formateur : 54.86.002.98.86  
Certifié Qualiopi (actions de formation)

Ten France (POITIERS)  
Le 17/12/2025 – V2\_2025

### Public

Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, DAF, RRH, assistant(e) RH, gestionnaires des payes...).  
Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

### Prérequis

Aucun prérequis

### Équipement requis

Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur...) équipé de caméra et micro.

### Accessibilité



Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf référents Qualiopi) avant la conclusion de la convention pour vérifier les possibilités d'adaptation.

### Certifié QUALIOPI

Dans la catégorie « Actions de formation »

## Formation ACTUALITE SOCIALE 2026 Poitiers



6 séances



21 h  
(6 x 3.5h)



Inter-Entreprises  
Présentiel et  
distanciel

Lieu (pour le présentiel) : dans les locaux du Cabinet TEN France – 86000 POITIERS

Distanciel : Visio en direct via teams

### Inscription

AU PLUS TARD LE : 9 JANVIER 2026

Bulletin d'inscription à adresser par mail à : [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)

Inscription confirmée par mail, envoi de la convention de formation et de la convocation comportant les modalités du déroulement de la formation.

- Envoi d'un accès à l'espace entreprise réservé au correspondant formation
- Envoi d'un accès à l'espace apprenant réservé au stagiaire

### Tarif individuel

#### De 1 à 2 stagiaires

Prix par stagiaire

1530.00 € HT

(1836.00 € TTC)

soit 255 € HT / séance

#### A partir du 3ème Stagiaire

Prix par stagiaire

1224.00 € HT

(1468.80 € TTC)

soit 204 € HT / séance

### Dates et heures\*

- 2 groupes en présentiel et 3 groupes en visioconférence

Séance 1	15 janvier – 20 janvier – 22 janvier 2026	9h00-12h30
Séance 2	12 mars – 17 mars – 19 mars 2026	9h00-12h30
Séance 3	12 mai – 19 mai – 21 mai 2026	9h00-12h30
Séance 4	18 juin – 23 juin – 25 juin 2026	9h00-12h30
Séance 5	10 septembre – 15 septembre – 17 septembre 2026	9h00-12h30
Séance 6	12 novembre – 17 novembre – 19 novembre 2026	9h00-12h30

\* En cas d'indisponibilité d'une majorité de stagiaires à une séance, il pourrait exceptionnellement être envisagé un changement de date / d'horaires ou une fusion de groupes.



## Objectifs pédagogiques

- Connaître les nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles en droit du travail et droit de la sécurité sociale en vue d'une gestion optimale du personnel.
- Être capable d'appliquer ces réglementations dans l'entreprise, de la manière la plus adaptée possible.

## Contenu de la formation

Le contenu des parties "actualité législative et réglementaire" et "actualité jurisprudentielle" est déterminé au fur et à mesure de l'année en fonction de l'actualité sociale. Les thèmes pratiques, pour la plupart, sont également fixés au regard des évolutions législatives.

### LES THEMES PRATIQUES

Les thèmes pratiques envisagés en 2026, sous réserve de l'actualité législative et/ou jurisprudentielle de l'année qui justifierait de modifier le programme, seraient (ordre non contractuel, susceptible de modification en lien avec l'actualité) :

- ✓ **Sujet en fonction de l'actualité**
- ✓ **Réflexes et précautions à adopter dans les dossiers d'AT/MP**
- ✓ **Les bonnes pratiques en matière de gestion des congés payés – Retour d'expérience après les jurisprudences de 2023 et la loi DDADUE d'avril 2024**
- ✓ **Point sur les entretiens obligatoires**
- ✓ **Les bonnes pratiques en matière de prévention des RPS**
- ✓ **Focus sur les salariés qui doivent faire l'objet d'une vigilance particulière**

## Animation & moyens pédagogiques

Formation animée par des avocats en droit du travail (conseil social) du cabinet TEN France :

- **Sophie LAVRARD**, avocate associée
- **Alexandra SERVOUZE MERCIER**, avocate associée spécialisée en droit du travail et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- **Benoît TRIPON**, avocat associé spécialisé en droit du travail et droit de la sécurité sociale et protection sociale

*Toutefois, des intervenants autres que ceux mentionnés ci-dessus, et appartenant au secteur conseil social de TEN FRANCE pourront être amenés à animer certaines des séances, en cas d'indisponibilité de l'animateur habituel.*

*De plus, des intervenants des secteurs social judiciaire ou droit pénal de TEN FRANCE pourront intervenir en binôme avec l'animateur habituel, selon le thème abordé en séance.*

Chaque séance, sur la base d'un support écrit, comporte :

- L'analyse de textes récents (législatifs ou réglementaires) en matière de droit du travail/sécurité sociale et protection sociale et leurs implications dans l'entreprise ;
- L'étude d'un thème/ cas pratique, destiné à rappeler certains points de réglementation, leur application pratique et à permettre à l'employeur, le cas échéant, d'adapter sa gestion sociale ;
- L'analyse de décisions de justice (jurisprudences) et leur traduction concrète dans l'entreprise.

Chaque séance est basée sur des échanges avec l'animateur, pour savoir comment traduire concrètement cette réglementation dans l'entreprise.

Le formateur répondra, sous forme d'échanges, aux questions posées en lien avec la formation.

### **... Suivi des présences & certificat de réalisation**

Le stagiaire devra se connecter sur l'espace apprenant pour signer l'émargement et attester de sa présence.

Pour une formation en visioconférence : la présence est également contrôlée par l'intervenant(e). Le stagiaire devra activer sa webcam et s'identifier avec son prénom et nom lors de la connexion à la session.

Remise d'un certificat de réalisation et des feuilles de présence en fin de formation sur la base de l'émargement, disponibles sur les espaces « apprenant » et « entreprise ».

### **... Evaluations & Satisfaction**

Evaluations par le stagiaire (espace apprenant) :

- Lors de la séance 1 à 6, une évaluation des apprentissages sera opérée par un **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES** acquises par le stagiaire sur la base d'un questionnaire et dont la correction sera effectuée collectivement.
- A CHAUD, dès la fin de la formation (séance 6), pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution de ses compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert de ses acquis en situation de travail.

Evaluation par responsable hiérarchique (espace entreprise) :

- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert des acquis du collaborateur (stagiaire) en situation de travail.

### **... Contacts**

#### **SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION**

(pour toute information sur inscription, convention, accès extranet, documents mis à disposition, facturation...)

Magali CARTRON, assistante formation

① 05 19 09 01 43      @ [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)

#### **INTERLOCUTEUR PEDAGOGIQUE**

Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée

① 05 49 55 99 17      @ [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)

### **... A noter**

Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm> :

- Notre règlement intérieur formation
- Nos conditions générales de vente
- Notre livret d'accueil formations
- Le certificat Qualiopi

### **... Référents Qualiopi**

- *Référent pédagogique* : Alexandra SERVOUZE MERCIER, avocate associée Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent handicaps* : Benoît TRIPON, avocat associé Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent administratif* : Fabienne JAMMES, assistante juridique